

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome  
**du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL**  
Siège : 29 cours du Comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

## SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2022

**PRESENTS** : M. CURUTCHARRY, Président ; Mmes CASTEL 1<sup>ère</sup> Vice-présidente, ECHEVERRIA 2<sup>ème</sup> Vice-présidente, BUTORI, LASSERRE, PINATEL ; MM. BROUCARET, IBARBOURE, MATON

**EXCUSÉS** : MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, KORDIAN

**POUVOIRS** : M. ALDANA-DOUAT à M. CURUTCHARRY ; M. ETCHEVERRY à Mme ECHEVERRIA

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme ECHEVERRIA

### O/J N° 2 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M.....présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Il est rendu compte au Conseil d'Administration des décisions prises par Monsieur le Président en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

#### ➤ **11 juillet 2022 : DEMATERIALISATION DOCUMENT UNIQUE**

Considérant la volonté d'acquérir une application permettant de gérer et de dématérialiser la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) de la Régie Autonome – CRR Maurice Ravel, il a été conclu un contrat à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 avec la Société APAVE de gestion du DUERP à travers son application Pilot Santé Sécurité. Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans. L'ensemble des prestations liées à la mise à disposition de l'application seront facturés 180 € hors taxe par mois.

*Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.*

Le Président,  
Anton CURUTCHARRY



➤ **11 juillet 2022 : CONVENTION DE PRET AVEC LES MINUTES HEUREUSES**

Il a été signé une convention de prêt d'une harpe avec la société Les Minutes Heureuses en vue de 3 concerts donnés du 19 au 21 juillet 2022 à Cambo les Bains et à Eauze. En contrepartie, la société Les Minutes Heureuses a versé à la Régie Autonome du Conservatoire Maurice Ravel la somme de 300 € TTC.

➤ **11 juillet 2022 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FONDATION UDA IKASTAROAK**

Il a été signé une convention de mise à disposition de locaux avec la fondation Uda Ikastaroak en vue des cours d'été du 15 au 22 juillet 2022 organisés dans les locaux du conservatoire à Bayonne. En contrepartie, la fondation Uda Ikastaroak a versé à la Régie Autonome du Conservatoire Maurice Ravel la somme forfaitaire de 2 177 € TTC.

➤ **25 août 2022 : CONVENTION D'APPLICATION FINANCIERE AVEC LE DEPARTEMENT POUR LE CONSERVATOIRE**

Il a été signé une convention d'application financière pour l'année 2022 avec le Département des Pyrénées-Atlantiques pour le Conservatoire. En contrepartie, le Département des Pyrénées-Atlantiques s'est engagé à verser à la Régie Autonome du Conservatoire Maurice Ravel la somme de 136 800 € en deux fois : 80 % à la signature de la convention et le solde en fin d'année.

➤ **25 août 2022 : CONVENTION D'APPLICATION FINANCIERE AVEC LE DEPARTEMENT POUR L'ORCHESTRE**

Il a été signé une convention d'application financière pour l'année 2022 avec le Département des Pyrénées-Atlantiques pour l'Orchestre Symphonique du Pays-Basque. En contrepartie, le Département des Pyrénées-Atlantiques s'est engagé à verser à la Régie Autonome du Conservatoire Maurice Ravel la somme de 14 000 € à réception de la convention signée par les deux parties.

DONT ACTE